



# Groupe de travail sur la précarité

6 février 2019

Suite à l'engagement du ministre le 31 janvier, un groupe de travail sur la précarité s'est réuni le 6 février 2019 sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Michel Moreau, Gilles Van Peteghem et Annick Pinard.

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que les objectifs de la réunion étaient de présenter un état des lieux des agents contractuels rémunérés par la ministère puis de se fixer un plan et un calendrier de travail. Il a également indiqué que le projet de loi sur la fonction publique, dont l'examen était prévu au printemps, comprenait un volet « contractuels » avec notamment une évolution de l'emploi des contractuels qui aurait une influence sur les discussions au sein du MAA.

*L'Alliance du Trèfle, comme toutes les organisations syndicales, s'est félicitée de la tenue de ce groupe de travail, point de départ de travaux qui doivent aboutir à l'amélioration de la situation des agents contractuels. Elle a rappelé qu'elle a dénoncé à de multiples reprises la situation des contractuels, que les emplois permanents doivent être occupés par des fonctionnaires, et qu'elle est opposée au développement de l'emploi contractuel dans la fonction publique annoncé dans Action Publique 2022.*

Jean-Pascal Fayolle a précisé que l'état des lieux n'était pas un but en soi mais un accord entre les organisations syndicales et l'administration sur un point zéro, point de départ des travaux.

Le périmètre présenté exclut la population de l'enseignement supérieur, car des travaux sur un observatoire de l'enseignement supérieur sont déjà prévus dans la feuille de route sociale en format CTEA. Elle exclut également les agents contractuels de l'enseignement agricole privé et les agents contractuels sur budget (ACB) non rémunérés par le MAA. Pour ces derniers, un état des lieux dans les CFPPA et CFA a déjà été produit et ils ne sont juridiquement et budgétairement pas sur le même champ que les contractuels rémunérés par MAA.

Les données présentées sont issues du bilan social.

## I. État des lieux

Isabelle Mellier, cheffe de la mission du pilotage des emplois et des compétences, a présenté la photo au 31 décembre 2018 de la situation des agents contractuels recrutés par le MAA sur moyens permanents, hors enseignement supérieur, enseignement privé et ACB. Les agents contractuels rémunérés par les opérateurs ne sont pas non plus indiqués.

Cf diaporama

Les agents contractuels représentent 14 % des agents (12 % des ETP) : 18 % pour le programme 143, 16 % pour le programme 206 et 6 % pour le programme 215.  
Par catégorie, ils représentent moins de 20 % des agents, sauf pour le programme 206 où 28 % des agents de catégorie A (vétérinaires inspecteurs) sont contractuels.

La répartition par type de structure montre que 61,2 % sont employés dans des établissements d'enseignement et 16,4 % dans les abattoirs.

Les contractuels sont en moyenne plus jeunes que les titulaires, et les CDD sont plus jeunes que les CDI.

Les CDI représentent au total 26 % des ETP (15 % 143, 33 % 206, 50% 215).

*L'Alliance du Trèfle a demandé que soit précisés la durée des CDD et le nombre de CDD enchaînés, véritables témoins de la précarité.*

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que ce serait fait mais qu'il fallait plus de temps pour réaliser les extractions permettant d'obtenir ces données.

## II . Éléments relatifs à la rémunération

### 1. Agents recrutés sur moyens permanents

Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération, a présenté les dispositifs récents de revalorisation des rémunérations des agents contractuels.

#### - application de la NS MAA 2016-587 du 19 juillet 2016

Cette circulaire prévoit une réévaluation tous les trois ans (CDI et CDD) : 380 agents (sur 560) ont eu une amélioration mise en œuvre au printemps 2018. Une prochaine campagne est prévue en 2019 pour les agents arrivant à l'échéance de la période de 3 ans.

#### - Agents contractuels exerçant des fonctions d'enseignement et d'éducation (ACEN)

Un nouveau référentiel a été mis en place en septembre 2018 (19 points d'indice en moyenne de gain par agent) pour compenser la baisse d'attractivité et le départ des agents vers le ministère de l'éducation nationale.

Les organisations syndicales ont regretté d'avoir été associées aux négociations tardivement, quand le dispositif était calé. Elles indiquent que quelques agents ont été reclassés alors qu'ils allaient changer d'échelon et ne sont pas gagnants avec le nouveau dispositif. L'administration s'engage à examiner les cas particuliers.

#### - Préposés sanitaires non titulaires (PSNT) et vétérinaires inspecteurs contractuels (VIC)

Noémie Le Quellenec a indiqué qu'une revalorisation de la rémunération des PSNT et VIC a été mise en œuvre fin 2018 pour compenser le manque d'attractivité des postes pour les PSNT et améliorer le déroulement de carrière des VIC.

*L'Alliance du Trèfle a regretté que les organisations syndicales n'aient été prévenues que le 19 décembre 2018, après les agents concernés et alors que les paies étaient faites, alors qu'elle dénonce depuis des années, notamment le SNISPV, le traitement des agents contractuels en abattoir.*

*Elle a également contesté la présentation par l'administration d'un dispositif ne visant que l'amélioration de la carrière des VIC, alors que le manque d'attractivité des postes de vétérinaire inspecteur en abattoir est criant.*

Jean-Pascal Fayolle a indiqué que la validation du contrôleur budgétaire était nécessaire avant de prévenir les organisations syndicales et que cette validation était intervenue tardivement. Concernant l'attractivité des postes de VIC en abattoir, l'administration a indiqué que pour les VIC, les deux sujets (attractivité et carrière) avaient été pris en compte.

L'administration a ajouté que la rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avait été acceptée mais uniquement pour les personnes en poste au 1<sup>er</sup> novembre 2018, excluant de ce fait les personnes ayant réussi les concours 2018 et en formation actuellement.

Jean-Pascal Fayolle a annoncé également un prochain groupe de travail sur l'attractivité des postes en abattoir.

Par ailleurs le ministère engage un travail sur la mise en place de la subrogation au MAA (actuellement le MAA verse la paie à l'agent pendant deux mois puis demande le remboursement des indemnités journalières ce qui est compliqué pour les agents et les gestionnaires). C'est un sujet complexe qui nécessitera beaucoup de temps.

## 2. Agents recrutés sur moyens d'ajustement

cf diaporama

Les données présentées concernent l'année 2018.

*Pour l'Alliance du Trèfle, les chiffres indiqués permettent de constater que 14 % des agents sur le programme 143, 4 % sur le programme 206 et 9 % sur le programme 215 ont eu plus de 4 contrats sur l'année 2018, signe de grande précarité pour ces agents.*

*Cette situation est particulièrement ambiguë alors que le Gouvernement envisage de taxer les entreprises qui cumulent les CDD de courte durée !*

Les organisations syndicales ont demandé des précisions sur le niveau de rémunération dans les SEA avec la possibilité ouverte de rémunérations supérieures.

Noémie Le Quellenec a indiqué que cette possibilité avait été ouverte dans le cadre du Plan SEA et qu'elle avait concerné des CDD de durée plus longue sur des fonctions particulières (encadrement), sous condition de diplôme et avec un quota par structure.

Le service modernisation fera un retour sur ce qui s'est passé.

## III. Recrutement

Cf diaporama

Jean-Pascal Fayolle a précisé qu'en l'absence d'une nouvelle loi de déprécarisation (le MAA ne peut pas y aller tout seul), le principal mode de déprécarisation était le recrutement par concours.

Le bilan des concours 2017 a été présenté et le constat est qu'il n'y a pas saturation (concours externe : 71 % de candidats reçus pour les A et 89 % pour les B ; concours interne : 63 % de candidats reçus pour les A et 67 % pour les B).



L'administration souhaite améliorer l'accompagnement des agents pour se présenter aux concours, avec la possibilité de donner des informations prospectives aux contractuels. Elle propose d'engager un plan d'action pour améliorer la saturation des concours. Un travail sur les corps d'enseignants et d'éducation visant à une programmation pluriannuelle sur 3 ans des concours pour éviter que, sans perspective au MAA, les ACEN ne partent au MEN est en cours. A terme un travail sur tous les corps techniques est prévu : groupe de travail sur l'avenir des compétences pour les filières techniques (études OMM sur les filières techniques et sur santé et protection des végétaux). Le bilan 2016-2018 des déprécarisations (cf tableau) a également été présenté.

Les organisations syndicales ont indiqué que le taux de saturation des concours s'était dégradé dans l'enseignement car les spécialités ouvertes n'étaient pas celles où il y avait le plus de contractuels, que pour certains postes à responsabilité, aucun concours n'était organisé (c'est le cas notamment dans les CFA et CFPPA où le programme 143, budget réservé à l'enseignement, ne peut pas être utilisé pour recruter des fonctionnaires).

Concernant les motifs de non-renouvellement par un agent de son contrat, l'administration a indiqué qu'elle n'avait de visibilité que sur les départs à la retraite, mais pas sur les autres motifs.

*L'Alliance du Trèfle a indiqué qu'à l'ONF, des agents n'ont pas réussi les concours de déprécarisation IAE et qu'on leur a demandé, à la suite, de transformer leur contrat public en contrat de droit privé.*

Lors du prochain groupe de travail, un bilan sur l'action sociale sera fait.

*L'Alliance du Trèfle a demandé si ce bilan comprendrait des informations sur la protection sociale complémentaire.*

L'administration doit se renseigner pour savoir quelles informations précises sont à la disposition du SRH.

*L'Alliance du Trèfle ainsi que d'autres organisations syndicales ont souhaité connaître la situation des agents contractuels employés par les opérateurs. En effet ces agents se présentent aux mêmes concours que les agents contractuels du MAA (TSMA, IAE,..).*

L'administration va essayer de recueillir ces renseignements auprès des opérateurs.

*Alors que l'administration a indiqué que des groupes de travail spécifiques seraient organisés sous différents formats (DGER, CTEA, ...), l'Alliance du Trèfle a demandé à ce que tous les travaux sur les agents contractuels soient à un moment ou un autre examinés dans un groupe de travail à configuration CTM, associant l'ensemble des organisations syndicales représentatives.*

Le prochain groupe de travail est prévu dans la seconde quinzaine de mars.